



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**  
**DE LA VILLE DE DAVELUYVILLE**  
**RÔLE 2018-2019-2020**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années 2018-2019-2020, a été déposé au bureau de la présente municipalité le 19 octobre 2017. Toute personne peut en prendre connaissance à L'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2018 (**au plus tard le 30 avril 2018**);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC d'Arthabaska  
150, Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Qc) G6P 1R9
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Daveluyville, ce 26 octobre 2017.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**